

L’an deux mille vingt et un, le 16 MARS, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Président.

### **I-CONSEILLERS PRESENTS ET QUORUM**

|   |    |
|---|----|
| Afférents au Conseil de la Communauté : | 50 |
| En exercice :                           | 50 |
| Présents :                              | 44 |
| Nombre de pouvoirs :                    | 03 |
| Qui ont pris part à la délibération :   | 47 |

| Vote   | Présents                     |   |
|--|------------------------------|---|
| Pour : 47<br>Contre : /<br>Abstention : /<br><br>Acte rendu<br>exécutoire<br>après<br>télétransmission<br>En Sous-Préfecture<br>Le<br>Et<br>Publication<br>Du<br>Et<br>Affichage<br>Le | AGUTS                        | M. CESCATO  |
|  | ALGANS -LASTENS              | M. SABARTHES  |
|  | APPELLE                      | M. POUYANNE   |
|  | BERTRE                       | M. PINEL Bernard  |
|  | CAMBON-Lès-LAVAU             | M. VIRVES Pierre  |
|  | CAMBOUNET SUR LE SOR         | M. FERNANDEZ, M. ROZÈS  |
|  | CUQ-TOULZA                   | M. PINEL Jean-Claude, M. HERAILH  |
|  | DOURGNE                      | Mme COUGNAUD  |
|  | ESCOUSSENS                   | M. CLÉMENT, M. BERNIS   |
|  | LACROISILLE                  | M. DURAND   |
|  | LAGARDIOLLE                  | Mme RIVALS  |
|  | LESCOUT                      | M. GAVALDA, M. BALAROT  |
|  | MASSAGUEL                    | M. ORCAN  |
|  | MAURENS-SCOPONT              | M. REILHES  |
|  | MOUZENS                      | M. BRUNO  |
|  | PECHAUDIER                   | M. RIVALS   |
|  | PUYLAURENS                   | M. HORMIERE, M. CATALA,<br>M. BARTHAS, Mme JEANTET<br>Mme ROUANET                   |
|  | SAINT AFFRIQUE-Lès-MONTAGNES | M. GRAND, M. PUJOL  |
|  | SAINT AVIT                   | M. JEAY   |
|  | SAINT GERMAIN DES PRES       | M. FRÈDE  |
|  | SAINT SERNIN-Lès-LAVAU       | M. BIEZUS   |
|  | SAÏX                         | M. ARMENGAUD, Mme ORLANDINI<br>M. DEFOULOUNOUX, M. PERES<br>M. PAULIN, Mme CASTAGNE |
|  | SEMALENS                     | Mme VEITH, M. BRASSARD  |
|  | SOUAL                        | M. ALIBERT, Mme GAYRAUD   |
|  | VERDALLE                     | M. HERLIN, MME SEQUIER  |
|  | VIVIERS-Lès-MONTAGNES        | M. VEUILLET, Mme BARBERI  |

**Absents excusés** : Mme BOURDIN (procuration à M. COUGNAUD), M. MOREAU (procuration à M. ALIBERT), Mme RIVEMALE (procuration à Mme GAYRAUD), Mme TERKI, Mme PRADES

**Secrétaire de Séance** : Serge GAVALDA

## II - ORDRE DU JOUR ET DECISIONS PRISES

M. le Président constate que 44 conseillers communautaires sont présents. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et propose d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 23 février 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **1. DECISION DU PRESIDENT prise en vertu des pouvoirs délégués par le conseil de communauté**

**ACTE n° D2021\_111\_004**

**COMMANDE PUBLIQUES : Marché étude de faisabilité et préprogramme en vue de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Puylaurens**

Le Président DECIDE

D'attribuer le marché concernant l'étude de faisabilité et la définition d'un programme en vue de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Puylaurens à la société THEMELIA (Albi) pour un montant de 13 365 € HT.

**ACTE n° D2021\_882\_005**

**ENVIRONNEMENT : Partage d'informations géographiques entre la Communauté de Communes Sor et Agout et le SIPOM de Revel**

Le Président DECIDE

D'approuver le partenariat consistant au partage d'informations géographiques entre la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout et le SIPOM de Revel

D'approuver les termes de la convention de partenariat.

### **2. FINANCES LOCALES : Débat D'Orientations Budgétaires (DOB)**

M. Philippe PERES informe que la commission finances a été réunie par deux fois afin d'échanger sur les orientations budgétaires 2021. Il précise que la projection 2021 est difficile compte tenu de la crise sanitaire actuelle. Deux points importants dont il faut tenir compte :

- La réforme de la taxe d'habitation
- La baisse des impôts liés à la production.

Intervention de M. Patrick GAUVRIT :

Les obligations du DOB sont définies par les articles L.5211-6 et L.2312-1 du CGCT :

La tenue d'un DOB est obligatoire. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel doit être voté au cours d'une séance ultérieure et distincte. Le rapport d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

#### **- Cadrage économique national**

La France traverse une récession d'ampleur inédite depuis la création des comptes nationaux :

- Perte de PIB estimée à - 9 % en 2020,
- Les secteurs d'activité sont inégalement touchés
- La dette publique progresse de + 19 % pour atteindre 117.5 Milliards d'euros
- L'indice d'actualisation pour 2021 conduit à une actualisation des bases d'imposition très faible (+0.2 %, contre 2% habituellement)

#### **- La réforme fiscale de la taxe d'habitation**

- A partir de 2022, le produit de TVA perçu par la CCSA évoluera en fonction de la TVA. La libre administration des collectivités est mise à mal, puisque que ces dernières n'ont pas de pouvoir d'intervention sur l'évolution de la TVA. Les collectivités deviennent tributaires de l'économie et de la consommation. Concernant les communes, elles percevront le même montant de TH que l'an passé mis à part pour les communes de Mouzens et d'Appelle, dont le montant sera légèrement plus important.
- Les nouvelles règles de liens entre les taux d'imposition :  
Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.  
Le taux de cotisation foncière des entreprises ne peut, par rapport à l'année précédente, pas être augmenté dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.  
Si le conseil souhaite augmenter le taux de la CFE, cette progression doit être inférieure ou égale à celle, par rapport à l'année précédente, de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il faut donc anticiper une éventuelle hausse.

#### - **La baisse des impôts dits de production (LF pour 2021)**

- La LF pour 2021 prévoit la suppression de la part régionale de la CVAE
- La division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels entraîne de facto une division par 2 de la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) payées par les entreprises.  
Cette perte de recette fiscale qui concerne aussi bien les communes (via la TFB) que la communauté (via la TFB et la CFE) sera compensée par l'Etat. Ainsi les communes et la communauté continueront de bénéficier pleinement du développement des établissements industriels sur leur territoire. Par contre, toute augmentation du taux d'imposition de TFB ou du taux d'imposition de CFE ne s'appliquera que sur les bases nettes imposables résiduelles des établissements industriels (50%) mais sera sans conséquence sur les compensations fiscales puisque ces dernières sont calculées à partir des taux d'imposition TFB/CFE figés de l'année 2020 (et non à partir des taux d'imposition TFB/CFE de l'année (n)).  
Conclusion : Ces 2 mesures fiscales prises dans le cadre du plan de relance et inscrites dans la LF pour 2021 devraient se traduire par une baisse des impôts locaux payés par les entreprises du territoire de la communauté qui vont passer de 6,2M€ à 3,9M€ (en valeur 2020) soit une diminution de -2,3M€ soit -37%.

#### - **La situation financière de la CCSA**

- BUDGETS PRINCIPAL, PETITE ENFANCE, ANIMATION  
Les chiffres présentés ont été « retraités » afin de nuancer l'impact concernant le recours engagé par la CCSA sur le calcul de sa compensation de TP et FNGIR, le recours engagé sur le calcul de la dotation de compensation de la DGF, ainsi que l'émission de titres de recettes dans le cadre du contentieux avec la compagnie d'assurance PILLIOT et la provision réalisée pour le financement du projet autoroutier.  
La chaîne de l'épargne : À partir de 2019, la communauté a accru fortement son niveau d'épargne nette qui atteint fin 2020, 972 000 €.
- Les produits de fonctionnement :  
Sur la période 2015-2018, les produits de fonctionnement courant de la communauté ont été fortement impactés par la baisse de la DGF dans le cadre de la contribution de la communauté à l'effort de redressement des finances publiques.  
En 2019, les produits de la CCSA connaissent une très forte hausse de plus de +700k€ par rapport à 2018 principalement grâce à la croissance des bases fiscales (extension Pierre Fabre) et en 2020, l'augmentation du produit fiscal CFE lié à l'extension des laboratoires Pierre Fabre.

L'enjeu du maintien des entreprises sur le territoire est certes l'emploi mais également les recettes fiscales.

La crise sanitaire a entraîné une réduction des activités des services de la CCSA notamment durant la période de confinement et donc baisse des produits de la tarification de ces services et de la participation de la CAF.

- Les charges de fonctionnement :  
En 2020, on constate une baisse notable des charges de fonctionnement courant de la communauté de -372k€, soit -4,3% par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par la baisse d'activité des services de la CCSA pendant la période de confinement et donc la baisse des charges à caractère général et de personnel. Les dépenses de fonctionnement augmentent d'environ 4% chaque année.
- Les dépenses d'investissement :  
Sur l'ensemble de la période 2015-2020, la CCSA a réalisé près de 2,2M€ par an de dépenses d'investissement.
- L'encours de la dette s'élève à moins de 5M€. Le délai de désendettement s'établit à environ 3 ans, ce qui laisse une marge de manœuvre satisfaisante.
- BUDGET DECHETS MENAGERS : les produits sont quasi exclusivement composés du produit de la TEOM. Le remboursement de la dette de ce budget est très faible. L'épargne nette de ce budget annexe est stable. Le coût du traitement des déchets va fortement augmenter compte tenu des investissements réalisés par TRIFYL : la fiscalité appliquée en conséquence doit être anticipée afin d'éviter une soudaine forte hausse pour les ménages.

#### - **Eléments de comparaisons financières et fiscales**

- Coefficient d'intégration fiscale CIF : 49.85 % (lorsqu'un EPCI atteint 50 % de CIF grâce au transfert de compétence, le montant de ses attributions de compensation est figé par l'état).
- Le potentiel fiscal de la CCSA est bas, ce qui induit des montants de dotation d'intercommunalité élevés.
- Le revenu moyen de l'ensemble intercommunal est plutôt bas.
- Le solde du fonds de péréquation intercommunale et communale FPIC est plus important que la moyenne des intercommunalités prises en référence.
- Le taux d'imposition de taxe d'habitation intercommunale est au-dessus de la moyenne alors que le taux d'imposition moyen pondéré de taxe d'habitation des communes membres est faible.
- Le d'imposition de la taxe foncière sur le bâti intercommunal est plus important que la moyenne mais le taux d'imposition moyen pondéré des communes membres est en-dessous de la moyenne.
- Le taux d'imposition de la taxe foncière sur le non bâti intercommunal est plus élevé que la moyenne, celui des communes membres est en dessous de la moyenne
- Le taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises est en dessous de la moyenne
- L'excédent brut de fonctionnement (épargne) est de 71€/hab, en dessous de la moyenne à 86 €/hab, et la capacité d'autofinancement brut est de 66€/hab, contre 74 € de moyenne.

- Projets de budgets primitifs 2021

Il s'agit de présenter « l'ossature » des budgets 2021 à venir. La commission des finances se réunira la semaine prochaine pour travailler sur le sujet.

• Budget principal :

Budget section de fonctionnement à hauteur de 11 487 729 € :

- ✓ Le chapitre 011, charges à caractère général intègre l'opération de collecte des pneus agricoles, le projet 3C, la coupe d'arbres, l'animation OPAH, le PCAET.
- ✓ Le chapitre 012, charges de personnel, intègre uniquement les effectifs actuels ainsi qu'un poste au service ressource humaine qui avait été prévu puis supprimé. Le montant ne tient pas compte d'une nouvelle organisation des services à venir.
- ✓ Apparaît également les subventions d'équilibre des budgets annexes ainsi que la provision pour la participation au projet autoroutier.

En termes de recettes, nous constatons une augmentation de la CVAE à hauteur de 300 000 €. Les recettes fiscales, mis à part en matière de CVAE, sont semblables à l'an passé, une augmentation ne pourra intervenir que par la hausse des taux d'imposition.

La section d'investissement reprend les projets en cours ainsi que la construction d'un centre de loisirs sur la commune de Dourgne.

Un travail devra être mené sur le mode de calcul des fonds de concours. Concernant l'enveloppe des fonds de concours dans le domaine spécifique du sport, une enveloppe de 100 000 € est enregistrée. Il est également prévu l'acquisition d'un terrain sur la base de loisirs. Si l'ensemble des dépenses est réalisé, un emprunt de 550 000 € sera souscrit.

- Petite Enfance : augmentation du budget du fait de l'effet GVT. La subvention d'équilibre pour ce budget annexe est estimée à 860 321 €.
- Enfance jeunesse : le chapitre 012 charges de personnel progresse du fait de l'effet GVT. La subvention d'équilibre augmente de 12.58 % par rapport à 2020, l'estimation est de 693 884 €.
- Déchets ménagers : il sera nécessaire d'entamer une discussion sur l'opportunité d'augmenter la TEOM compte tenu de la progression du coût de traitement de Trifyl. Pour permettre l'équilibre du budget, le taux d'imposition de la TEOM devra atteindre 16%.  
Mme Dominique COUGNAUD souligne qu'il serait bon de communiquer sur le sujet. M. Patrice BIEZUS s'interroge sur les aides financières que Trifyl pourrait apporter à la CCSA si elle communique sur ce thème. M. Michel ORCAN précise que Trifyl a réalisé un feuillet sur le coût des projets en cours. Le taux moyen de la TEOM 2020 est de 12.20 %, pour tenir compte des charges connues à venir du fait de l'augmentation du coût du traitement, le taux devrait être porté à 15.50 %.
- SPANC : pour rappel le contrat avec VEOLIA concernant la réalisation des contrôles d'assainissement non collectif a pris fin. Les tarifs de VEOLIA étaient de 115 €, contre 60 € tous les 8 ans pour la CCSA. Afin d'équilibrer le budget, les tarifs appliqués par notre service devront être augmentés.

- Prospective financière

Les bases sont dynamiques sur le territoire, ce qui permet une recette fiscale croissante mais attention, dans le cas où elles viendraient à l'être moins, les recettes ne pourront s'accroître que par la variation à la hausse des taux d'imposition. Si la CCSA souhaite porter des projets importants, il faut qu'elle ait les moyens de les financer.

M. Philippe PERES indique qu'il ne souhaite pas augmenter la pression fiscale des ménages et entreprises. Concernant la TEOM, l'augmentation est inévitable. Nous avons de bons motifs d'espoir,

comme le projet autoroutier, ce qui permet de préserver nos taux. Pour 2021, l'augmentation n'est pas nécessaire.

Mme Dominique COUGNAUD ajoute que les terrains des zones d'activités se vendent sans difficulté, le territoire semble donc dynamique, il n'y a pas lieu d'être pessimiste.

#### **ACTE n° 2021\_712\_066**

#### **FINANCES LOCALES : Débat d'orientations budgétaires**

Le Président ayant exposé,

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Le Conseil de communauté s'est réuni le 16 mars 2021 et a débattu des orientations budgétaires suivantes :

- Le cadrage économique national
- La réforme de la taxe d'habitation
- La baisse des impôts dits de production dans le cadre du plan de relance (Loi de Finances pour 2021)
- La situation financière de la communauté de communes Sor et Agout à la fin 2020
- Les éléments de comparaisons financières et fiscales
- Le projet de budget primitif 2021

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND** acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relative à l'exercice 2021 sur la base du rapport annexé à la délibération.

#### **3. FINANCES LOCALES : Approbation des comptes de gestion**

Les comptes de gestion sont présentés.

#### **ACTE n° 2021\_714\_010**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 502 CCSA**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget 502 s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | -826 426.86 €         | 2 501 732,45 €        |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 742 676,83 €          | 476 272,75 €          |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -83 750.03 €          | 2 978 005.20 €        |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 502 CCSA
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

#### **ACTE n° 2021\_714\_011**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 509 SERVICE PETITE ENFANCE**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 509 SERVICE PETITE ENFANCE s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 0.00 €                | 0.00 €                |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 0.00 €                | 0.00 €                |
| <b>Résultat de clôture</b>    | 0.00 €                | 0.00 €                |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 509 SERVICE PETITE ENFANCE
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

#### **ACTE n° 2021\_714\_012**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 511 ZA LA PRADE**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 511 ZA LA PRADE s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | -535.74 €             | 0.00 €                |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | -130 886.24 €         | 0.00 €                |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -131 421.98 €         | 0.00 €                |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 511 ZA LA PRADE
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,

- \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
- \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

#### ACTE n° 2021\_714\_013

### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 512 PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 512 PHOTOVOLTAÏQUE s'établit à :

|                        | Investissement | Fonctionnement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | 0.00 €         | 3 722.00 €     |
| Résultat reporté (N-1) | -316.14 €      | 5 836.86 €     |
| Résultat de clôture    | -316.14 €      | 9 558.86 €     |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 512 PHOTOVOLTAÏQUE
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

#### ACTE n° 2021\_714\_014

### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 513 BAIL SEEI GRABOULAS**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 513 BAIL SEEI GRABOULAS s'établit à :

|                        | Investissement | Fonctionnement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | -365.78 €      | 8 588.14 €     |
| Résultat reporté (N-1) | 1 040.53 €     | 46 849.22 €    |
| Résultat de clôture    | 674.75 €       | 55 437.36 €    |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 513 BAIL SEEI GRABOULAS
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**ACTE n° 2021\_714\_015****FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 514 ZA GRABOULAS**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 514 ZA GRABOULAS s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 0.79 €                | 0.00 €                |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | -326 481.28 €         | 0.00 €                |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -326 480.49 €         | 0.00 €                |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 514 ZA GRABOULAS
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**ACTE n° 2021\_714\_016****FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 515 ALSH**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 515 ALSH s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 0.00 €                | 0.00 €                |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 0.00 €                | 0.00 €                |
| <b>Résultat de clôture</b>    | 0.00 €                | 0.00 €                |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 515 ALSH
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**ACTE n° 2021\_714\_017****FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 516 MULTISERVICES**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 516 MULTISERVICES s'établit à :

|                        | Investissement | Fonctionnement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | 48 752.65 €    | -23 872.21 €   |
| Résultat reporté (N-1) | -83 249.21 €   | -7 527.23 €    |
| Résultat de clôture    | -34 496.56 €   | -31 399.44 €   |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 516 MULTISERVICES
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**ACTE n° 2021\_714\_018**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 517 ZA PUYLAURENS**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 517 ZA PUYLAURENS s'établit à :

|                        | Investissement | Fonctionnement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | -23 304.01 €   | 0.00 €         |
| Résultat reporté (N-1) | -118 624.31 €  | 0.00 €         |
| Résultat de clôture    | -141 928.32 €  | 0.00 €         |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 517 ZA PUYLAURENS
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**ACTE n° 2021\_714\_019**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 518 SPANC**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 518 SPANC s'établit à :

|                        | Investissement | Fonctionnement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | 6 830.11 €     | -54 366.63 €   |
| Résultat reporté (N-1) | -6 032.70 €    | 124 338.13 €   |
| Résultat de clôture    | 797.41 €       | 69 971.50 €    |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 518 SPANC
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**ACTE n° 2021\_714\_020**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 519 OFFICE TOURISME**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 519 OFFICE TOURISME s'établit à :

|                        | Investissement | Fonctionnement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | 0.00 €         | -4 726.67 €    |
| Résultat reporté (N-1) | 0.00 €         | 15 981.29 €    |
| Résultat de clôture    | 0.00 €         | 11 254.62 €    |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 519 OFFICE TOURISME
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**ACTE n° 2021\_714\_021**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 520 DMA**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 520 DMA s'établit à :

|                        | Investissement | Fonctionnement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | -220 813.58 €  | 79 603.83 €    |
| Résultat reporté (N-1) | 269 564.66 €   | 470 652.56 €   |
| Résultat de clôture    | 48 751.08 €    | 550 256.39 €   |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 520 DMA
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**ACTE n° 2021\_714\_022**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 521 MAISON DE SANTE**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 521 MAISON DE SANTE s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 294 978.20 €          | 13 450.78 €           |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | -262 730.78 €         | 22 903.36 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>    | 32 247.42 €           | 36 354.14 €           |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 521 MAISON DE SANTE
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**ACTE n° 2021\_714\_023**

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 522 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 522 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | -6 842.00 €           | 5 677.05 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 159.00 €              | 14 702.90 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -6 683.00 €           | 20 379.95 €           |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 522 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

#### **ACTE n° 2021\_714\_024**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 523 GEMAPI**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 523 GEMAPI s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 0.00 €                | 1 519.66 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 0.00 €                | 0.00 €                |
| <b>Résultat de clôture</b>    | 0.00 €                | 1 519.66 €            |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 523 GEMAPI
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

#### **ACTE n° 2021\_714\_025**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 524 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 524 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | -34 627.07 €          | 1 267.56 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 0.00 €                | -1 267.56 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -34 627.07 €          | 0.00 €                |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 524 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ

- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

#### 4. FINANCES LOCALES : Approbation des comptes administratifs

Les comptes administratifs sont présentés. Monsieur le Président quitte la séance lors des votes proposés par M. Michel ORCAN.

### ACTE n° 2021\_715\_026

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget principal 502**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Principal s'établit à :

|                               | Investissement | Fonctionnement |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | -826 426.86 €  | 2 501 732,45 € |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 742 676,83 €   | 476 272,75 €   |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -83 750.03 €   | 2 978 005.20 € |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Principal 502
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

### ACTE n° 2021\_715\_027

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget petite enfance 509**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget petite enfance s'établit à :

|                               | Investissement | Fonctionnement |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 0.00 €         | 0.00 €         |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 0.00 €         | 0.00 €         |
| <b>Résultat de clôture</b>    | 0.00 €         | 0.00 €         |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget petite enfance 509
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

#### **ACTE n° 2021\_715\_028**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Lotissement La Prade 511**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget lotissement La Prade s'établit à :

|                               | Investissement | Fonctionnement |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | -535.74 €      | 0.00 €         |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | -130 886.24 €  | 0.00 €         |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -131 421.98 €  | 0.00 €         |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget lotissement La Prade 511
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

**ACTE n° 2021\_715\_029****FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Photovoltaïque 512**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Photovoltaïque s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 0.00 €                | 3 722.00 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | -316.14 €             | 5 836.86 €            |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -316.14 €             | 9 558.86 €            |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Photovoltaïque 512
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

**ACTE n° 2021\_715\_030****FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Bail SEEI Graboulas 513**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Bail SEEI Graboulas s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | -365.78 €             | 8 588.14 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 1 040.53 €            | 46 849.22 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>    | 674.75 €              | 55 437.36 €           |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Bail SEEI Graboulas 513
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

#### **ACTE n° 2021\_715\_031**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Zone d'Activités Graboulas 514**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Zone d'Activités Graboulas s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 0.79 €                | 0.00 €                |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | -326 481.28 €         | 0.00 €                |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -326 480.49 €         | 0.00 €                |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Zone d'Activités Graboulas 514
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

#### **ACTE n° 2021\_715\_032**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget ALSH 515**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Accueil de loisirs s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 0.00 €                | 0.00 €                |

|                               |        |        |
|-------------------------------|--------|--------|
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 0.00 € | 0.00 € |
| <b>Résultat de clôture</b>    | 0.00 € | 0.00 € |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Accueil de loisirs 515
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

### **ACTE n° 2021\_715\_033**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Multiservices 516**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Multiservices s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 48 752.65 €           | -23 872.21 €          |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | -83 249.21 €          | -7 527.23 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -34 496.56 €          | -31 399.44 €          |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Multiservices 516
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

**ACTE n° 2021\_715\_034****FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Zone d'Activités 517**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Zone d'Activités Puylaurens s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | -23 304.01 €          | 0.00 €                |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | -118 624.31 €         | 0.00 €                |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -141 928.32 €         | 0.00 €                |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Zone d'Activités Puylaurens 517
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

**ACTE n° 2021\_715\_035****FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget SPANC 518**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget SPANC s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 6 830.11 €            | -54 366.63 €          |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | -6 032.70 €           | 124 338.13 €          |
| <b>Résultat de clôture</b>    | 797.41 €              | 69 971.50 €           |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget SPANC 518
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

#### **ACTE n° 2021\_715\_036**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Office du Tourisme 519**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Office du Tourisme s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 0.00 €                | -4 726.67 €           |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 0.00 €                | 15 981.29 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>    | 0.00 €                | 11 254.62 €           |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Office du Tourisme 519
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

#### **ACTE n° 2021\_715\_037**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Déchets Ménagers 520**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Déchets Ménagers s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | -220 813.58 €         | 79 603.83 €           |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 269 564.66 €          | 470 652.56 €          |
| <b>Résultat de clôture</b>    | 48 751.08 €           | 550 256.39 €          |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Déchets Ménagers 520
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

#### **ACTE n° 2021\_715\_038**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Maison de Santé 521**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Maison de Santé s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 294 978.20 €          | 13 450.78 €           |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | -262 730.78 €         | 22 903.36 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>    | 32 247.42 €           | 36 354.14 €           |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Maison de Santé 521
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

**ACTE n° 2021\_715\_039****FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas 522**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | -6 842.00 €           | 5 677.05 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 159.00 €              | 14 702.90 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -6 683.00 €           | 20 379.95 €           |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas 522
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

**ACTE n° 2021\_715\_040****FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget GEMAPI 523**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget GEMAPI s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | 0.00 €                | 1 519.66 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 0.00 €                | 0.00 €                |
| <b>Résultat de clôture</b>    | 0.00 €                | 1 519.66 €            |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget GEMAPI 523
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

#### **ACTE n° 2021\_715\_041**

#### **FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Zone d'Activités Bien être et Santé 524**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Zone d'Activités Bien être et Santé s'établit à :

|                               | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | -34 627.07 €          | 1 267.56 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b> | 0.00 €                | -1 267.56 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>    | -34 627.07 €          | 0.00 €                |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Zone d'Activités Bien être et Santé 524
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

#### **5. FINANCES LOCALES : Affectation des résultats**

#### **ACTE n° 2021\_715\_042**

#### **FINANCES LOCALES : Budget Principal 502 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | -826 426.86 €         | 2 501 732.45 €        |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b>   | 742 676.83 €          | 476 272.75 €          |
| <b>Résultat de clôture</b>      | -83 750.03 €          | 2 978 005.20 €        |
| <b>Reste à réaliser (D)</b>     | 1 221 608.00 €        |                       |
| <b>Reste à réaliser (R)</b>     | 889 676.00 €          |                       |
| <b>Besoin de financement</b>    | -415 682.03 €         |                       |
| <b>Affectation au 1068</b>      | 415 682.03 €          |                       |
|                                 |                       |                       |
| <b>Report au 001 budget N+1</b> | -83 750.03 €          |                       |
| <b>Report au 002 budget N+1</b> |                       | 2 562 323.17 €        |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

#### **ACTE n° 2021\_715\_043**

#### **FINANCES LOCALES : Budget Lotissement La Prade 511 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | -535.74 €             | 0.00 €                |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b>   | -130 886.24 €         | 0.00 €                |
| <b>Résultat de clôture</b>      | -131 421.98 €         | 0.00 €                |
| <b>Reste à réaliser (D)</b>     |                       |                       |
| <b>Reste à réaliser (R)</b>     |                       |                       |
| <b>Besoin de financement</b>    |                       |                       |
| <b>Affectation au 1068</b>      |                       |                       |
|                                 |                       |                       |
| <b>Report au 001 budget N+1</b> | -131 421.98 €         |                       |
| <b>Report au 002 budget N+1</b> |                       | 0.00 €                |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | 0.00 €                | 3 722.00 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b>   | -316.14 €             | 5 836.86 €            |
| <b>Résultat de clôture</b>      | -316.14 €             | 9 558.86 €            |
| <b>Reste à réaliser (D)</b>     |                       |                       |
| <b>Reste à réaliser (R)</b>     |                       |                       |
| <b>Besoin de financement</b>    |                       |                       |
| <b>Affectation au 1068</b>      | 316.14                |                       |
|                                 |                       |                       |
| <b>Report au 001 budget N+1</b> | -316.14 €             |                       |
| <b>Report au 002 budget N+1</b> |                       | 9 242.72 €            |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | -365.78 €             | 8 588.14 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b>   | 1 040.53 €            | 46 849.22 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>      | 674.75 €              | 55 437.36 €           |
| <b>Reste à réaliser (D)</b>     |                       |                       |
| <b>Reste à réaliser (R)</b>     |                       |                       |
| <b>Besoin de financement</b>    |                       |                       |
| <b>Affectation au 1068</b>      |                       |                       |
|                                 |                       |                       |
| <b>Report au 001 budget N+1</b> | 674.75 €              |                       |
| <b>Report au 002 budget N+1</b> |                       | 55 437.36 €           |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

#### ACTE n° 2021\_715\_046

#### FINANCES LOCALES : Budget Zone Activités Graboulas 514 - affectation du résultat 2020

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                          | Investissement | Fonctionnement |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Résultat de l'exercice   | 0.79 €         | 0.00 €         |
| Résultat reporté (N-1)   | -326 481.28 €  | 0.00 €         |
| Résultat de clôture      | -326 480.49 €  | 0.00 €         |
| Reste à réaliser (D)     |                |                |
| Reste à réaliser (R)     |                |                |
| Besoin de financement    |                |                |
| Affectation au 1068      |                |                |
| Report au 001 budget N+1 | -326 480.49 €  |                |
| Report au 002 budget N+1 |                | 0.00 €         |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

#### ACTE n° 2021\_715\_047

#### FINANCES LOCALES : Budget Multiservices 516 - affectation du résultat 2020

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                          | Investissement | Fonctionnement |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Résultat de l'exercice   | 48 752.65 €    | -23 872.21 €   |
| Résultat reporté (N-1)   | -83 249.21 €   | -7 527.23 €    |
| Résultat de clôture      | --34 496.56 €  | -31 399.44 €   |
| Reste à réaliser (D)     |                |                |
| Reste à réaliser (R)     |                |                |
| Besoin de financement    |                |                |
| Affectation au 1068      |                |                |
| Report au 001 budget N+1 | -34 496.56 €   |                |
| Report au 002 budget N+1 |                | -31 399.44 €   |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

**ACTE n° 2021\_715\_048**

**FINANCES LOCALES : Budget Zone d'Activités Puylaurens 517 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | -23 304.01 €          | 0.00 €                |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b>   | -118 624.31 €         | 0.00 €                |
| <b>Résultat de clôture</b>      | -141 928,32 €         | 0.00 €                |
| <b>Reste à réaliser (D)</b>     |                       |                       |
| <b>Reste à réaliser (R)</b>     |                       |                       |
| <b>Besoin de financement</b>    | -141 928.32 €         |                       |
| <b>Affectation au 1068</b>      |                       |                       |
| <b>Report au 001 budget N+1</b> | -141 928,32 €         |                       |
| <b>Report au 002 budget N+1</b> |                       | 0.00 €                |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

**ACTE n° 2021\_715\_049**

**FINANCES LOCALES : Budget SPANC 518 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | 6 830.11 €            | -54 366.63 €          |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b>   | -6 032.70 €           | 124 338.13 €          |
| <b>Résultat de clôture</b>      | 797.41 €              | 69 971.50 €           |
| <b>Reste à réaliser (D)</b>     |                       |                       |
| <b>Reste à réaliser (R)</b>     |                       |                       |
| <b>Besoin de financement</b>    |                       |                       |
| <b>Affectation au 1068</b>      |                       |                       |
| <b>Report au 001 budget N+1</b> | 797.41 €              |                       |
| <b>Report au 002 budget N+1</b> |                       | 69 971.50 €           |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

**ACTE n° 2021\_715\_050**

**FINANCES LOCALES : Budget Office du tourisme 519 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | 0.00 €                | -4 726.67 €           |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b>   | 0.00 €                | 15 981.29 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>      | 0.00 €                | 11 254,62 €           |
| <b>Reste à réaliser (D)</b>     |                       |                       |
| <b>Reste à réaliser (R)</b>     |                       |                       |
| <b>Besoin de financement</b>    |                       |                       |
| <b>Affectation au 1068</b>      |                       |                       |
| <b>Report au 001 budget N+1</b> | 0.00 €                |                       |
| <b>Report au 002 budget N+1</b> |                       | 11 254.62 €           |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

**ACTE n° 2021\_715\_051**

**FINANCES LOCALES : Budget Déchets Ménagers 520 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | -220 813.58 €         | 79 603.83 €           |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b>   | 269 564.66 €          | 470 652.56 €          |
| <b>Résultat de clôture</b>      | 48 751.08 €           | 550 256.39 €          |
| <b>Reste à réaliser (D)</b>     | 20 000 €              |                       |
| <b>Reste à réaliser (R)</b>     | 0.00 €                |                       |
| <b>Besoin de financement</b>    |                       |                       |
| <b>Affectation au 1068</b>      |                       |                       |
| <b>Report au 001 budget N+1</b> | 48 751.08 €           |                       |
| <b>Report au 002 budget N+1</b> |                       | 550 256.39 €          |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

**ACTE n° 2021\_715\_052**

**FINANCES LOCALES : Budget Maison de Santé 521 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | 294 978.20 €          | 13 450.78 €           |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b>   | -262 730.78 €         | 22 903.36 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>      | 32 247.42 €           | 36 354.14 €           |
| <b>Reste à réaliser (D)</b>     |                       |                       |
| <b>Reste à réaliser (R)</b>     |                       |                       |
| <b>Besoin de financement</b>    |                       |                       |
| <b>Affectation au 1068</b>      |                       |                       |
|                                 |                       |                       |
| <b>Report au 001 budget N+1</b> | 32 247.42 €           |                       |
| <b>Report au 002 budget N+1</b> |                       | 36 354.14 €           |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

**ACTE n° 2021\_715\_053**

**FINANCES LOCALES : Budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas 522 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | -6 842.00 €           | 5 677.05 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b>   | 159.00 €              | 14 702.90 €           |
| <b>Résultat de clôture</b>      | -6 683.00 €           | 20 379.95 €           |
| <b>Reste à réaliser (D)</b>     |                       |                       |
| <b>Reste à réaliser (R)</b>     |                       |                       |
| <b>Besoin de financement</b>    | -6 683.00 €           |                       |
| <b>Affectation au 1068</b>      | 6 683.00 €            |                       |
|                                 |                       |                       |
| <b>Report au 001 budget N+1</b> | -6 683.00 €           |                       |
| <b>Report au 002 budget N+1</b> |                       | 13 696.95 €           |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

**ACTE n° 2021\_715\_054**

**FINANCES LOCALES : Budget GEMAPI 523 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | 0.00 €                | 1 519.66 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b>   | 0.00 €                | 0.00 €                |
| <b>Résultat de clôture</b>      | 0.00 €                | 1 519.66 €            |
| <b>Reste à réaliser (D)</b>     |                       |                       |
| <b>Reste à réaliser (R)</b>     |                       |                       |
| <b>Besoin de financement</b>    |                       |                       |
| <b>Affectation au 1068</b>      |                       |                       |
|                                 |                       |                       |
| <b>Report au 001 budget N+1</b> | 0.00 €                |                       |
| <b>Report au 002 budget N+1</b> |                       | 1 519.66 €            |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

**ACTE n° 2021\_715\_055**

**FINANCES LOCALES : Budget Zone d'activités Bien être et santé 524 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

|                                 | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | -34 627.07 €          | 1 267.56 €            |
| <b>Résultat reporté (N-1)</b>   | 0.00 €                | - 1 267.56 €          |
| <b>Résultat de clôture</b>      | -34 627.07 €          | 0.00 €                |
| <b>Reste à réaliser (D)</b>     |                       |                       |
| <b>Reste à réaliser (R)</b>     |                       |                       |
| <b>Besoin de financement</b>    |                       |                       |
| <b>Affectation au 1068</b>      |                       |                       |
|                                 |                       |                       |
| <b>Report au 001 budget N+1</b> | -34 627.07 €          |                       |
| <b>Report au 002 budget N+1</b> |                       | 0.00 €                |

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

#### **6. ECONOMIE : Prolongation du Fonds L'OCCAL**

M. Jean-Luc ALIBERT précise que la CCSA sort du le 1<sup>er</sup> volet du Fonds L'OCCAL et il est proposer au conseil de prolonger l'aide communautaire de deux mois supplémentaires concernant le 2d volet. A ce jour 6 entreprises du territoire ont été aidées au travers de ce dispositif.

### **ACTE n° 2021\_741\_056**

#### **ECONOMIE : Prolongation du dispositif Fonds L'OCCAL**

Le Président ayant exposé,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 Mai 2020 n° CP/2020-Mai/09.12 instituant L'OCCAL et approuvant les dispositions de la convention de partenariat du Fonds L'OCCAL

Vu la décision du Président n°2020\_753\_015 en date du 23 Juin 2020 qui approuve et signe la convention de partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Tarn et les établissements publics de coopération intercommunal du Tarn créant le fonds régional L'OCCAL,

Vu la délibération n°2020\_741\_148 en date du 24 novembre 2020 qui approuve la participation financière de la CCSA au 3ème volet L'OCCAL concernant les loyers,

Vu la délibération n°2020\_741\_149 en date du 24 novembre 2020 qui approuve l'élargissement des critères d'éligibilité au volet 2 du dispositif L'OCCAL,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 Février 2021 n° CP/2021-FEV/14 approuvant les dispositions de l'avenant bilatéral n°1 entre la Région Occitanie et la Communauté de communes

Considérant que le Fonds L'OCCAL est un dispositif d'aide d'urgence mis en place par la Région et les intercommunalités partenaires afin d'accompagner la relance du commerce et de l'artisanat de proximité ainsi que du tourisme via des avances de trésorerie et des subventions pour de l'investissement sanitaire et matériel.

La convention initiale est rentrée en application dès le mois de Juin 2020 et était prévue jusqu'en Janvier 2021 intégrant une participation de la Communauté de Communes Sor et Agout de 40 000,00 € soit 1,70 €/habitant.

La région nous sollicite pour approuver le prolongement de la convention pour une durée minimum de 2 mois (01/02/2021 au 31/03/2021) intégrant un abondement financier supplémentaire de la Communauté de Communes de 1,00 €/habitant.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la prolongation jusqu'au 31 mars 2021 de la convention avec la Région concernant le Fonds L'OCCAL

- AUTORISE le Président à signer l'avenant bilatéral n°1 entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes
- AUTORISE le Président à signer tout document ayant trait à l'affaire et permettant la mise en œuvre du dispositif
- INDIQUE que les crédits sont inscrits au budget 2021.

#### **7. ECONOMIE : Compléments à la délibération n°2020\_741\_150 en date du 24 novembre 2020**

##### **ACTE n° 2021\_741\_057**

##### **ECONOMIE : Complément à la délibération n°2020\_741\_150 concernant la participation financière de l'intercommunalité au dispositif du Fonds de solidarité territorialisé**

Le Président ayant exposé,

Vu l'article L1511-3 du CGCT « les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles »,

Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Vu le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 modifié relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation, notamment ses articles 4-1 et 5 ;

Vu la délibération n°2020\_741\_150 en date du 24 novembre 2020 qui approuve la participation financière de la CCSA au Fonds de solidarité territorialisé,

Considérant la demande des services de l'Etat, de compléter la délibération initiale en précisant le montant de l'aide de la CCSA qui est de 500,00 € par entreprise. Ce montant est le montant minimal prévu par la convention tripartite CCSA-Région-Etat déjà signée par la CCSA et la Préfecture, en cours de signature par la Région.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SPÉCIFIE que le montant de l'aide de la CCSA au Fonds de solidarité territorialisé est de 500,00 € par entreprise,
- INDIQUE que les crédits sont inscrits au budget 2021.

#### **8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Partenariat institutionnel avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn**

M. Jean-Luc ALIBERT rappelle l'excellent travail qui est réalisé avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn et propose de formaliser ce partenariat.

**ACTE n° 2021\_841\_058**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention de partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn et la Communauté de Communes Sor et Agout**

Le Président ayant exposé,

La compétence économique est une compétence obligatoire des communautés de communes. Elles œuvrent pour le développement économique de leur territoire et l'emploi ; Elles sont au cœur des questions d'aménagement.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn conduit des actions en matière économique pour le développement de l'artisanat, création, adaptation des entreprises à l'environnement réglementaire, développement, formation.

La convergence d'objectifs des deux parties les conduit à formaliser un partenariat.

Le projet de convention présenté a pour objet d'instituer un partenariat entre la Communauté de Communes Sor et Agout et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn, pour renforcer les relations entre ces deux organismes, apporter un service de proximité aux entreprises de ce territoire et ainsi contribuer à son développement économique,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn et la Communauté de Communes Sor et Agout,
- AUTORISE le Président à signer la convention tel qu'annexée à la présente.

**9. DOMAINE ET PATRIMOINE : Modification délibération n°2020\_321\_160, Vente ZAE Pièce Grande\_Entreprise LABORATOIRES DERMOSUN**

**ACTE n° 2021\_321\_059**

**DOMAINE ET PATRIMOINE : Modification délibération n°2020\_321\_160, Vente ZAE Pièce Grande\_Entreprise LABORATOIRES DERMOSUN**

Le Président ayant exposé,

Vu la délibération n°2020\_321\_160 autorisant le Président à signer l'acte de vente à l'entreprise LABORATOIRES DERMOSUN,

Considérant que notre notaire nous a informé d'une division parcellaire en cours sur le lot 12 réalisée en 2011 à la demande de la commune de Puylaurens.

Il convient de modifier notre délibération initiale :

- Modification de la désignation du lot 12 qui est en réalité le lot 22
- Modification de la contenance du lot : 3 542 m<sup>2</sup> au lieu de 3 973 m<sup>2</sup>
- Modification du prix du lot : 19 192,60 € H.T au lieu de 21 528,00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications à apporter à la délibération n°2020\_321\_160 afin de tenir compte de la division parcellaire engagée par la mairie de Puylaurens, à savoir
  - Modification de la désignation du lot 12 qui est en réalité le lot 22
  - Modification de la contenance du lot : 3 542 m<sup>2</sup> au lieu de 3 973 m<sup>2</sup>
  - Modification du prix du lot : 19 192,60 € H.T au lieu de 21 528,00 €
- PRECISE que les autres termes de la délibération n°2020\_321\_160 restent inchangés,
- AUTORISE le Président à signer tout acte ayant trait à l'affaire,

#### 10. **DOMAINE ET PATRIMOINE : Vente ZAE Pièce Grande\_ Lot n°23\_ Commune de Puylaurens**

### **ACTE n° 2021\_321\_060**

### **DOMAINE ET PATRIMOINE : Vente ZAE Pièce Grande\_ Lot n°23\_ Commune de Puylaurens**

Le Président ayant exposé,

Considérant le besoin foncier de la commune de Puylaurens d'élargir le chemin rural 150,

Vu l'acte authentique contenant le dépôt de pièces du 23 septembre 2011 concernant le lotissement « Pièce Grande » situé à Puylaurens, et ses annexes

Vu l'avis favorable du Bureau de la communauté de communes Sor et Agout en date du Mardi 3 Mars 2021,

Monsieur le Président demande au conseil de communauté de se prononcer sur la vente de ce lot :

- Précise que l'acte de vente concerne la parcelle cadastrée section I numéro 2416, qui constitue le lot n°23 de la Zone d'Activités « Pièce Grande » à PUYLAURENS, appartenant à la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout, d'une superficie de 431 m<sup>2</sup>,
- Précise que la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout fixe un prix de vente de 2 335,40 € H.T auquel s'ajoute, à la charge de l'acquéreur, le montant de la T.V.A en vigueur applicable au prix de vente,
- Précise que ladite vente est consentie à la commune de Puylaurens représentée par Monsieur Le Maire Jean-Louis HORMIERE,
- Précise que l'acte de vente sera établi en la forme notariale, et que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer tout acte ayant trait à l'affaire.

## 11. **DOMAINE ET PATRIMOINE : Vente ZAE Pièce Grande\_ Lot n°14\_ SCI FOURNIÉ**

**ACTE n° 2021\_321\_061**

**DOMAINE ET PATRIMOINE : Vente ZAE Pièce Grande\_ Lot n°14\_ SCI FOURNIÉ**

Le Président ayant exposé,

Considérant le besoin foncier de la société « SCI FOURNIÉ » afin de construire :

- Un bâtiment de 850 m<sup>2</sup> pour poursuivre le développement de la SARL FOURNIÉ BOIS (*charpente et couverture bois, scierie*), représentée par Monsieur Guy FOURNIÉ,
- Deux bâtiments de 200 m<sup>2</sup> chacun pour les louer à des entreprises ayant des activités complémentaires dans un second temps

Considérant son intérêt pour le foncier aménagé par la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout sur la Zone d'Activités Économique « Pièce Grande » notamment le lot n° 14 d'une superficie de 10 206 m<sup>2</sup>,

Vu l'avis favorable du comité d'attribution du Mardi 23 Février 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau de la communauté de communes Sor et Agout en date du Mardi 3 Mars 2021,

Monsieur le Président demande au conseil de communauté de se prononcer sur la vente de ce lot :

- Précise que l'acte de vente concerne la parcelle cadastrée section I numéro 2376, qui constitue le lot n°14 de la Zone d'Activités « Pièce Grande » à PUYLAURENS, appartenant à la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout, d'une superficie de 10 206 m<sup>2</sup>,
- Précise que la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout fixe un prix de vente de 97 310 € H.T auquel s'ajoute, à la charge de l'acquéreur, le montant de la T.V.A en vigueur applicable au prix de vente,
- Précise que ladite vente est consentie à l'entreprise « SCI FOURNIÉ », représentée par Monsieur Guy FOURNIÉ, afin de permettre le développement de la SARL FOURNIÉ BOIS
- Précise que l'acte de vente sera établi en la forme notariale, et que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer tout acte ayant trait à l'affaire.

## 12. **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Compétence mobilité**

M. Patrice BIEZUS rappelle les réunions organisées avec la région sur cette thématique. Il rappelle également que la loi LOM permet le transfert de la compétence mobilité aux communautés de communes. Il précise que l'interprétation de la loi a donné lieu à débats, notamment après la parution fin 2020 d'une note du ministre des transports indiquant la sécabilité de la compétence. La région Occitanie a par la suite pris position et a affirmé le caractère non sécable de la compétence et en précisant que la compétence doit être prise en totalité ou pas du tout.

La région Occitanie propose tout de même d'intégrer des représentants des communautés de communes, dans les travaux des commissions régionales afin qu'elles puissent porter les dossiers ayant un fort intérêt pour leur territoire.

La commission Sport Bien être Santé et mobilité propose donc de ne pas transférer à la CCSA la compétence mobilité.

M. Michel ORCAN demande à ce que dans l'avenir un groupe d'élus soit constitué afin de travailler sur le sujet de la mobilité et pouvoir interagir avec la région.

M. Christophe POUYANNE demande à ce que l'on se saisisse du problème des lignes qui ne sont pas mises en place.

M. Jean-Luc ALIBERT rappelle qu'il était demandé à la région de laisser davantage de temps aux EPCI pour travailler sur le dossier de la mobilité. Il précise que la plupart des régions de France ont eu un discours constructif. Il évoque la problématique de la responsabilité des abris bus le long des lignes. Enfin, il évoque le transport mis en place par la commune de Soual, pour permettre aux personnes âgées de se déplacer et s'interroge sur son devenir.

## **ACTE n° 2021\_841\_062**

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Compétence Mobilité**

Le Président ayant exposé,

Les évolutions juridiques issues de la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 qui introduit l'exercice effectif de la compétence « organisation de la mobilité » et notamment l'article 8 de cette loi LOM, précise que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière d'organisation de la mobilité peuvent solliciter ce transfert par délibération jusqu'au 31 mars 2021.

Ce délai était initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2020 mais l'article 9 de l'ordonnance visé en référence a prolongé ce délai jusqu'au 31 mars prochain.

À défaut, si la communauté de communes ne se voit pas transférer la compétence « mobilité », cette compétence reviendra à la région à compter du 1er juillet 2021, qui pourra ensuite décider de déléguer, par convention selon l'article L. 1231-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), tout ou partie de la compétence à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, conformément à l'article L. 1111-8 du CGCT.

Selon l'article L. 1231-1-1 du code des transports, une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est compétente pour organiser, dans son ressort territorial :

- Des services réguliers de transport public de personnes, urbains ou non urbains ;
- Des services à la demande de transport public de personnes ;
- Des services de transport scolaire (articles L. 3111-7 et L. 3111-8 du code des transports) ;
- Des services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement) ;
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement) ;
- Des services de mobilité solidaire.

La LOM impose aux AOM de définir une politique de mobilité adaptée à leur territoire et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Cette compétence « mobilité » est globale, la communauté de communes souhaitant la prendre sera donc compétente pour l'ensemble des services de transport et de mobilité et n'est plus sécable c'est-à-dire qu'elle ne pourra pas être partagée entre plusieurs autorités organisatrices de premier rang.

La compétence « organisation de la mobilité » est une compétence facultative des communautés de communes, son transfert s'opère selon les modalités de droit commun prévues à l'article L. 5211-17 du CGCT renvoyant à l'article L. 5211-5 du même code.

Ainsi, avant le 31 mars 2021, le conseil communautaire de la communauté de communes doit approuver le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » et notifie cette délibération au maire de chaque commune membre.

Ensuite, les conseils municipaux des communes membres ont trois mois pour accepter, par délibération, le transfert. À défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Toutefois, pour que le transfert soit effectif, il doit recueillir l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté de communes ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population totale de la communauté de communes. Le cas échéant, l'avis de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale de la communauté de communes, est également requis.

Enfin, lorsque la majorité qualifiée est atteinte, le transfert de la compétence est prononcé par arrêté préfectoral et prend effet au plus tard au 1er juillet 2021.

Par ailleurs il faut rappeler que la LOM ne remet nullement en cause les possibilités d'action des communes et des intercommunalités en matière d'aménagement de pistes cyclables, de voies douces, d'aires de covoiturage ou encore d'organisation de services publics de location de bicyclettes, qui relèvent des compétences de gestion de voiries, d'environnement, de logement ou de cadre de vie.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions de la commune de Soual),

- DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence « organisation de la mobilité »
- PREND ACTE qu'à compter du 1er juillet 2021, la Région Occitanie devient autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire de l'EPCI et est compétente dans les domaines visés à l'article L .1231-1-1 du code des transports.
- APPROUVE et SOLLICITE le principe d'accompagnement durable proposé par la Région Occitanie pour développer les solutions de mobilité et la possibilité, le cas échéant, de proposer des délégations de compétences ainsi qu'un accompagnement à l'ingénierie.
- DEMANDE à la région Occitanie à être membre du comité des partenaires pour renforcer le dialogue et la concertation et à être étroitement associé à la définition des bassins de mobilité et au contrat opérationnel de mobilité.
- CHARGE M. le Président à notifier cette délibération à Mme la Présidente de la Région Occitanie.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

### 13. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Association pour le développement par la formation des projets, acteurs et territoires

M. Jean-Luc ALIBERT rappelle l'excellent travail réalisé par cette association notamment auprès des gérants de la boulangerie de Cuq Toulza au moment de son changement de locaux.

#### **ACTE n° 2021\_841\_063**

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention d'adhésion avec l'ADEFPAT**

Le Président ayant exposé,

Compte tenu des compétences développées par l'Adefpat et du soutien institutionnel apporté à cette association, la Communauté de Communes souhaite en faire un partenaire privilégié afin de pouvoir mobiliser ses moyens pour accompagner, par la formation-développement, des porteurs de projet, individuels ou collectifs, situés sur leur territoire d'intervention. Il souhaite également bénéficier des autres services de l'Adefpat et des ressources de son réseau,

Le projet de convention présenté a pour objet de définir les conditions de partenariat et d'adhésion,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'adhésion avec l'ADEFPAT,
- AUTORISE le Président à signer la convention tel qu'annexée à la présente.

### 14. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Petites villes de demain

La commune de Puylaurens a été choisie par l'état pour faire partie de ce programme. La CCSA étant compétente en la matière, elle apporte son soutien à la commune de Puylaurens afin de mener un travail solidaire et cohérent aux vues de l'ensemble du territoire. La commune s'engage à employer un chef de projet (le poste est principalement financé par l'état) afin de préparer un projet de territoire. Un manager commercial peut également être recruté. Ce dernier poste pourrait bénéficier à la CCSA, au PETR ... et donc être co financé.

La convention est à déposer avant le 31 mars prochain.

#### **ACTE n° 2021\_841\_064**

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention d'adhésion Petites Villes de Demain**

Le Président ayant exposé,

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Le programme est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026).

Pour bien articuler Petites villes de demain avec les initiatives déjà lancées dans différentes régions et départements, les modalités de sélection des villes sont adaptées par région. Les candidatures sont recueillies par les préfets de département et les bénéficiaires désignés par le préfet. Les Petites villes de demain retenues peuvent bénéficier des crédits de la relance pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- **Le soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par la mobilisation des acteurs de l'ingénierie dans chaque territoire, le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75% et une aide au recrutement de ce chef de projet dédié au projet de territoire), ou encore l'apport d'expertise grâce au financement d'études et de diagnostics, tant sur le plan stratégique que pour des missions d'AMO sur des actions opérationnelles (par exemple, projet de réhabilitation de friche en centre-ville).
- **L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.** Ce Club des Petites villes de demain est en phase de co-construction au premier semestre 2021 avec les collectivités du programme. Pour suivre l'actualité : (ajouter lien vers la section Actu)
- **Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions** à mettre en place permettant ainsi à l'Etat et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

Le projet de convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT (opération de revitalisation de territoire) qui vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Le projet de convention présenté a pour objet de définir les conditions d'adhésion au programme Petites Villes de Demain entre la commune de Puylaurens, La CCSA, l'Etat et la Région,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'adhésion au programme Petites Villes de Demain,
- AUTORISE le Président à signer la convention tel qu'annexée à la présente.

#### 15. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Petites villes de demain

ACTE n° 20201\_534\_065

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout au sein du comité syndical de l'aéroport CASTRES MAZAMET**

Le Président expose,

Vu la délibération n°2020\_575\_012B en date du 03 mars 2020 par laquelle il est décidé une modification statutaire intégrant aux statuts de la CCSA, la compétence facultative « Aéroport Castres-Mazamet »,

Vu l'arrêté préfectoral portant extension des compétences de la CCSA en date du 30 septembre 2020,

Vu la délibération du 16 décembre 2020 du comité syndical de l'aéroport de Castres-Mazamet, approuvant la modification statutaire afin d'intégrer la CCSA à ses membres,

Conformément aux statuts du Syndicat mixte, la Communauté de Communes Sor et Agout est représentée dans ce syndicat par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Considérant que l'élection des délégués doit avoir lieu à bulletin secret à la majorité absolue et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants,

Vu la délibération n°2020\_534\_105 en date du 28 juillet 2020 par laquelle le conseil de communauté à l'unanimité décide de déroger à la règle de la désignation au scrutin secret,

Vu les résultats du scrutin,

Le conseil de communauté,

- **DESIGNE** en tant que représentants de la communauté de communes Sor et Agout au sein du comité syndical mixte AEROPORT CASTRES MAZAMET, les conseillers communautaires suivants:

| <b>DELEGUE TITULAIRE</b><br><b>Syndicat Mixte Aéroport</b> | <b>DELEGUE SUPPLÉANT</b><br><b>Syndicat Mixte Aéroport</b> |
|--|--|
| 1- Alain VEUILLET  | 1- Marie-Rose SEGUIER                                      |

## 16. Questions diverses

### Précisions sur les modalités de participation de la CCSA au projet autoroutier

Le Président rappelle l'engagement volontaire de la CCSA au financement à hauteur de 5 millions d'euros, du projet autoroutier. La participation de la CCSA est fixe et concerne la réalisation de 3 gares de péage sur le territoire. Ainsi, s'il s'avérait qu'une des 3 gares de péage était réalisée sur un autre territoire, ça serait à ce dernier de la financer et la participation de la CCSA serait donc proratisée.

M. Francis CESCATO met en garde contre une éventuelle participation au financement du fonctionnement de l'autoroute.

M. Christophe POUYANNE rappelle son opposition au projet autoroutier sur le territoire.

Information donnée sur le départ de la CCSA d'Eliette DALMON au 12 avril prochain.

Séance levée à 20h40.